

**Nombre de Délégués :**

En exercice..... 120

Présents..... 71

Votants..... 74

**Objet :**

**ORIENTATIONS  
BUDGETAIRES 2019**



**N° 12/02/02/2019**

-----  
L'an deux mille dix neuf, le 02 février à 9 heures, le **Comité Syndical du SYNDICAT MIXTE DE COLLECTE ET DE TRAITEMENT DES ORDURES MENAGERES** du Périgord Noir dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à "la Borne 120", Commune de Marcillac St Quentin sous la présidence de M. Jean-Pierre DUBOIS, Président,

Date de Convocation du Comité Syndical : *le 10 janvier 2019*

**Etaient présents :**

ALLAS LES MINES : M. Michel MONTEIL,  
AUBAS : M. Jean-Marie DESCAMP,  
BEYNAC ET CAZENAC : M. Alain PASSERIEUX, M. Philippe SOULETIS,  
BEZENAC : M. Hervé CARVES, M. Alain FREREBEAU  
BORREZE : M. Pierre CHEVALIER, M. Dominique HERMENAULT,  
CALVIAC EN PERIGORD : M. Jean-Claude JOINEL,  
CARLUX : Mme M-Laure FERBER, M. Jean-Claude DELHORBE,  
CASTELNAUD LA CHAPELLE : M. J-Pierre NADAL, M. Christian ARNOUIL,  
CAZOULES : M. Gérard VIELLE,  
CENAC ET ST JULIEN : Mme Huguette ROBISSOUT, M. Jean-Luc BRUGUES,  
DAGLAN : Mme M-Hélène VASSEUR,  
DOMME : M. Francis COUSIN,  
GROLEJAC : M. Claude BOYER,  
JAYAC : M. Guy ESTRUC,  
LA ROQUE GAGEAC : M. Jérôme PEYRAT, M. Roger MONDY  
LES EYZIES DE TAYAC SIREUIL : M. Marcel POIRIER, Mme Amandine DALBAVIE,  
LES FARGES : Mme Lauryn LAGLENE, Mme Arlette SOULIAC,  
MARCILLAC ST QUENTIN : M. Daniel VEYRET,  
MARQUAY : M. Daniel LALEU,  
MEYRALS : M. Joël LE CORRE, Mme Jacqueline JOUANEL,  
MONTIGNAC : M. Michel BOSREDON,  
NABIRAT : Mme Christiane DESMOULINS,  
ORLIAGUET : M. Jean-Claude DEYRE, M. Alain MARINIER,  
PAULIN : M. Alain PERIQUOI,  
PEYRILLAC ET MILLAC : Mme Denise ARNOULT,  
PEYZAC LE MOUSTIER : Mme Elisabeth GARCETTE, Mme BRIDE ROYE,  
PROISSANS : M. Patrick CROUZILLE,  
SALIGNAC EYVIGUES : M. Jean-Pierre DUBOIS, M. Jacques FERBER,  
SARLAT LA CANEDA : Mme Marlies CABANEL, Mme Marie Pierre VALETTE,  
SERGEAC : Mme Michèle VALETTE,  
ST AMAND DE COLY : M. Vincent GEOFFROID, M. J-Pierre PACAUD,  
ST ANDRE D'ALLAS : M. J-Jacques ALBIE, M. D. THIBART,  
ST AUBIN DE NABIRAT : M. Antoine VAN HUSSEN,  
ST CREPIN ET CARLUCET : M. Gérard TEILLAC,  
ST CYBRANET : M. Georges VIDAL,  
ST GENIES : M. Michel LAJUGIE,  
ST JULIEN DE LAMPON : M. Serge CANADAS, M. Jean-Pierre HAMEL,  
ST LAURENT LA VALLEE : Mme Danielle ROUVES,

***Certifié exécutoire le :***

***Affiché le :***

***Publié ou Notifié le :***

AR PREFECTURE

024-252402284-20190202-20190212-DE  
Regu le 15/02/2019

ST LEON SUR VEZERE : M. Gé KUSTERS, M. David LESPINASSE,  
ST MARTIAL DE NABIRAT : M. J-Claude CABANNE,  
ST VINCENT LE PALUEL : Mme Clotilde MEYSSIGNAC,  
STE MONDANE : M. Eric BOURDET, M. David DURAND,  
STE NATHALENE : M. Dominique CHEYROU, Mme Brigitte AOUDOUARD,  
TAMNIES : Mme Lydie LACOMBE,  
VALOJOULX : M. Philippe BASTIDE, Mme Christiane SALVIAT,  
VEYRIGNAC : Mme Claude DENIS,  
VEYRINES DE DOMME : M. Jean-Pascal FARINA,  
VEZAC : M. Alain BOYER, M. Christian ROBLES,  
VITRAC : M. Christian LAMOUREUX,

Mme Marie Laure FERBER (*commune de Carlux*) a été élue secrétaire de séance.

**Excusés** : Mme Eloïse MARADENE (*commune de Prats de Carlux*), M. Christian GARRIGOU (*commune de St Aubin de Nabirat*), MM Georges de MEYERE et Xavier MARQUEZE (*commune de St Vincent de Cosse*),

**Procurations** : M. Jean-Louis CHUPIN à M. Jean-Claude JOINEL (*commune de Calviac en Périgord*), M. Jean-Claude CASSAGNOLE à M. Francis COUSIN (*commune de Domme*), Mme Sylvie JESINGHAUS à M. Daniel LALEU (*commune de Marquay*),

**Présents sans voix délibérative** : MM. Ludovic VILATTE, José DE JESUS, Marc GIRODEAU.

.....

Le Président rappelle aux membres du Comité Syndical que celui-ci doit débattre ce jour des orientations budgétaires qui lui sont présentées.

Ceci exposé,

Après avis du Bureau Syndical réuni en séance du 28/01/2019

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **Donne acte** au Président de la présentation des réflexions sur les orientations du budget de l'exercice 2019 telle qu'elles figurent en annexe.

Fait et délibéré au siège social, les Jour, Mois et An que dessus,  
Pour copie conforme,

Marcillac St Quentin, le 02 février 2019

Le Président,  
Jean-Pierre DUBOIS  
du  
PÉRIGORD  
NOIR  
MARCILLAC



AR PREFECTURE

024-252402284-20190202-20190212-DE  
Regu le 15/02/2019



## SICTOM DU PERIGORD NOIR

Orientations budgétaires

Exercice 2019

Présenté en réunion du Comité Syndical le 02 février 2018

AR PREFECTURE

024-252402284-20190202-20190212-DE  
Reçu le 15/02/2019

## INTRODUCTION

Le contexte institutionnel et fiscal demeure incertain pour les collectivités locales, même si, après des années particulièrement difficiles pour ces dernières, l'Etat semble vouloir s'engager sur la préservation de leurs dotations financières.

Dans ce climat d'incertitude, comme il le fait depuis plusieurs années, le SICTOM du Périgord Noir, prestataire de services pour les 60 communes adhérentes du territoire, doit continuer d'être extrêmement vigilant afin de limiter ses dépenses de fonctionnement et éviter toute augmentation des taxes sollicitées auprès des administrés.

Deux objectifs prioritaires qui ont permis au SICTOM du Périgord Noir, ces 4 dernières années de laisser inchangé le taux moyen de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (13,13 %).

Tel sera une nouvelle fois le cas en 2019.

Pour autant, « le monde des déchets vit sa révolution » !

Tout est fait pour que, très rapidement, nous produisions moins de déchets en faisant évoluer nos pratiques.

L'objectif de la loi de transition énergétique de 2015 est clair : d'ici 2025, nous avons pour obligation de réduire de 50 % la quantité de déchets enfouis.

Pour nous y obliger, l'Etat va fortement augmenter les taxes sur l'enfouissement (nos sacs noirs). La Taxe Générale sur les Activités Polluantes (TGAP) va passer de 16€ la tonne en 2018 à 65€ la tonne en 2025 !!

Le SICTOM du Périgord Noir, afin d'anticiper cette forte et inévitable augmentation des coûts, a fait le choix de diminuer ses dépenses de fonctionnement en mettant en œuvre plusieurs actions majeures :

- Poursuivre la recherche d'économies et d'efficacité au sein de ses services ;
- Lancer les nouvelles modalités de la collecte des ordures ménagères : diminution et regroupement des points d'apports volontaires (colonnes enterrées / semi-aériennes / aériennes) ; collecte au moyen d'un camion grue (1 agent contre 3 précédemment) ; rationalisation des tournées ;
- Supprimer la collecte des papiers désormais intégrés au tri (bacs jaunes) ;
- Ne pas remplacer la plupart des personnels partant à la retraite et initier la réorganisation des équipes ;
- Poursuivre la politique de prévention des bio-déchets et de développement du compostage.

D'autres changements se profilent, telle la mise en place avant 2023 de la redevance incitative. Ils demanderont la mobilisation et l'implication de tous afin que le Périgord Noir puisse atteindre les objectifs ambitieux fixés par la loi sans que cela n'ait de conséquences financières pour chacun d'entre nous.

## A- Le budget général du SICTOM DU PERIGORD NOIR

### A-1 La section de fonctionnement

La section de fonctionnement s'équilibrerait, en dépenses et en recettes, pour un montant de 7 620 000€. En 2018, le budget prévoyait cette section à hauteur de 7 350 000€.

#### A-1D les dépenses de fonctionnement

##### Chapitre 011 Charges à caractère général

Les charges à caractère général sont estimées à 997 700€, pour mémoire, elles étaient de 983 400€ au budget 2018.

Globalement le budget 2018 est reconduit, les charges de carburant sont majorées de 6.5 centimes par litre de gas-oil, soit un coût supplémentaire annuel de 18 200€.

011 CHARGES A CARACTERE GENERAL		997 700,00
<i>charges courantes</i>	173 700,00	
<i>Carburant</i>	380 000,00	
<i>sacs (sacs noirs + sacs pré-collecte)</i>	110 000,00	
<i>Entretien véhicules Atelier SICTOM et garages</i>	170 000,00	
<i>Prestations de services</i>	100 000,00	
<i>maintenance</i>	30 000,00	
<i>Assurances</i>	34 000,00	

##### Chapitre 012 Charges de personnel

Les charges de personnel sont estimées à 3 180 000€, pour mémoire, elles étaient de 3 277 010€ au budget 2018.

Vu les éléments suivants :

- le gel des indices annoncé,
- les départs à la retraite

- la diminution des arrêts de maladie constatée et par conséquent de leur remplacement,
- et tenant compte du GVT,

le chapitre 012 se résume ainsi :

<b>012 CHARGES DE PERSONNEL</b>		<b>3 180 000,00</b>
	<i>titulaires</i>	1 800 000,00
	<i>contractuels</i>	400 000,00
	<i>contrats Avenir</i>	
	<i>charges patronales</i>	820 000,00
	<i>assurances</i>	160 000,00

Chapitre 022 Dépenses imprévues : Elles pourraient atteindre 28 137.51€ en 2019.

Chapitre 042 Dotations aux amortissements :

L'amortissement des immobilisations atteindra 716 856.64€, il était de 688 579.40€ en 2018.

Chapitre 65 Charges de gestion

Les charges de gestion sont estimées à 2 677 233.33€, pour mémoire, elles étaient de 2 349 100€ au budget 2018.

L'augmentation comprend principalement :

- le traitement des déchets enfouis qui passe de 117€/T en 2018 à 127€/T en 2019, soit une augmentation des charges de 157 000€ pour la seule année 2019,
- la participation aux charges fixes du SMD3 qui passe de 4.5€/habitant en 2018 à 7€/habitant en 2019, soit un cout supplémentaire de 114 833€.

<b>65 CHARGES DE GESTION</b>		<b>2 677 233,33</b>
	<i>Elus</i>	19 200,00
	<i>Créances annulées</i>	15 000,00
	<i>SMD3 traitement des déchets</i>	2 300 000,00
	<i>SMD3 Contribution 7€/Hb</i>	321 533,33
	<i>Subventions</i>	21 500,00

## Chapitre 66 Charges financières

Les charges financières, ou intérêts des emprunts, sont estimées à 5072.52€, pour mémoire, elles étaient de 8 624.01€ au budget 2018.

## Chapitre 67 Charges exceptionnelles

Les charges exceptionnelles, qui comprennent notamment les titres annulés, sont estimées à 15 000€. Pour mémoire, elles étaient de 9 996.59€ au budget 2018.

## **A-1R les recettes de fonctionnement**

### Chapitre 002 Résultat reporté

L'excédent reporté est estimé à 180 000€, pour mémoire, au budget 2018, les excédents antérieurs avaient été capitalisés en section d'investissement.

### Chapitre 013 Remboursements sur rémunérations

Le remboursement des charges de personnel, issu des assurances ou des caisses sociales à la suite d'arrêts maladie, est estimé à 81 214.60€. Pour mémoire, il était de 89 548.80€ au budget 2018.

### Chapitre 042 Quote-part de subventions

L'amortissement des subventions est estimé à 32 237.40€. Pour mémoire, il était de 33 290€ au budget 2018.

### Chapitre 70 Produits des services

Le produit des services est estimé à 739 000€. Pour mémoire, il était de 815.630€ au budget 2018.

En effet, devant l'effondrement des cours de certains matériaux, nous proposons la prudence en abaissant la vente de matériaux de 180.000€ en 2018 à 101 000€ en 2019.



70 PRODUIT DES SERVICES		739 000,00
<i>Ventes de matériaux</i>	101 000,00	
<i>Redevance spéciale</i>	390 000,00	
<i>Collecte des aires de repos</i>	22 000,00	
<i>Apports déchèteries et composteurs</i>	6 000,00	
<i>remboursement charges SPIC</i>	220 000,00	

### Chapitre 74 Dotations, subventions et participations

Le chapitre 74 est estimé à 6 577 548€. Pour mémoire, il était de 6 411 585€ au budget 2018. Les variations sont les suivantes :

Les aides obtenues pour la collecte sélective augmentent de 52 310€ en 2018 à 100.000€ en 2019.

La TEOM reversée par les Communautés de Communes s'élèverait à 6.441.548€ contre 6 323 275€ inscrits au budget 2018. Ces chiffres tiennent compte des éléments suivants :

- la mise à jour des kilométrages et des tonnages d'ordures et de collecte sélective pour chacune des communes
- une augmentation des bases imposables évaluée à +1.5%
- le maintien du taux moyen de la TEOM à 13.13%

74 DOTATIONS SUBVENTIONS PARTICIP.		6 577 548,00
<i>Emploi Avenir</i>		
<i>Participation frais structure SPIC</i>	36 000,00	
<i>TEOM reversée par les CC</i>	6 441 548,00	
<i>Aides à la collecte</i>	100 000,00	

### Chapitres 75, 76, 77 Cessions et remboursement des assurances

Les cessions et remboursement des assurances sont estimés à 10 000€. Pour mémoire, il était inscrit 1 000€ au budget 2018.

L'évolution des charges et des recettes nous amène à définir les tarifs applicables en 2018 comme suit :



<b>COLLECTE DES DECHETS MENAGERS ET BIO-DECHETS :</b>	<b>prévision</b>	<b>2018</b>
Prix du traitement .....	247.00 €/T	237.00
Prix du transport .....	18.45€/Km	18.17
<b>COLLECTE SELECTIVE DES DECHETS "PROPRES ET SECS" :</b>		
Prix du traitement .....	121.00 €/T	120.00
Prix du transport .....	18.45 €/Km	18.17
<b>COLLECTE DES AIRES DE REPOS :</b>		
Collecte des aires de repos .....	257.00 €/T	247.00
Prestation .....	24.50 €/Heure	23.50
Détour effectué pour la collecte .....	18.45 €/Km	18.17

## A-2 La section d'investissement

La section de d'investissement s'équilibrerait, en dépenses et en recettes, pour un montant de 3 870 000€. En 2018, le budget prévoyait cette section à hauteur de 3 837 000€.

### A-2D les dépenses d'investissement

#### Chapitre 002 Dépenses imprévues

Les dépenses imprévues sont estimées à 80 000€, pour mémoire, elles étaient de 68 284.43€ au budget 2018.

#### Chapitre 040 Quote-part de subventions

Déjà présenté dans la section de fonctionnement, la quote-part de subvention s'élève à 32 237.40€.

#### Chapitre 16 Capital d'emprunts

Les charges d'emprunts sont estimées à 91 889.06€, pour mémoire, elles étaient de 88 379.21€ au budget 2018.

Sans nouveau prêt, l'extinction totale de la dette sera effective en 2021.

## Chapitre 20 Immobilisations incorporelles

Le chapitre 20 est estimé à 11 524€, et comprend un report de 6524 € pour la création d'un site internet en 2018, ainsi qu'une somme de 5 000€ destiné à la publicité des marchés publics.

## Chapitre 21 Immobilisations corporelles

Le chapitre 21 est estimé à 208 000€, et concerne les grosses réparations sur nos véhicules poids lourds, l'acquisition d'un fourgon pour l'atelier mécanique, ainsi que l'acquisition de matériels et véhicules.

21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	208 000,00	208 000,00
2182	<i>grosses réparations véhicules</i>	<i>90 000,00</i>	<i>90 000,00</i>
2182	<i>Véhicules divers</i>	<i>48 000,00</i>	<i>48 000,00</i>
21578	<i>Matériels divers</i>	<i>50 000,00</i>	<i>50 000,00</i>
2183-			
2184	<i>Matériels de bureau, téléphonie, informatique</i>	<i>20 000,00</i>	<i>20 000,00</i>

Les opérations :

L'opération 13, pour 25 771.20€, reprend la commande de 2 caissons spécifiques destinés à la collecte des nouvelles bornes, ainsi que, pour 29 000€ l'acquisition de caissons pour les déchèteries,

L'opération 19 comprend l'acquisition des nouvelles bornes et du génie civil pour 2 203 000€ (2 premières phases), ainsi que l'acquisition d'une benne à ordures équipée d'une grue pour un montant de 325 999.24€.

L'opération 21 s'élève à 660 000€ et comprend les travaux de création d'un hall d'entrée et de sanitaires jouxtant la salle de réunion, ainsi que de divers gros travaux de mise aux normes et entretien de bâtiments :

- gestion des eaux pluviales derrière les garages PL, et en bas de quai,
- mise aux normes de l'assainissement,
- au hangar « la Périgourdine », réfection de la toiture et mise aux normes + isolation de la salle pour la transformer en salle de réunion.

L'opération 23 comprend 50 000€ au titre des travaux en déchèteries et une réserve de 152 579.10€ pour la reconstruction de la déchèterie de Montignac.

	OPERATIONS	1 248 907,89	2 197 441,65	3 446 349,54
Op 13	2 caissons 30 m3 (nouvelles bornes)	25 771,20		25 771,20
Op 13	caissons		29 000,00	29 000,00
Op 18	remorque			0,00
Op 19	Nouvelles bornes et Génie Civil	796 624,49	1 406 375,51	2 203 000,00
Op 19	1 BOM grue	325 999,24		325 999,24
Op 21	Travaux			0,00
Op 21	travaux Centre Exploitation	100 000,00	560 000,00	660 000,00
Op 23	travaux Déchèteries	512,96	49 487,04	50 000,00
Op 23	Travaux Déchèterie Montignac		152 579,10	152 579,10

## **A-2R les recettes d'investissement**

### **Chapitre 001 Résultat reporté**

Les résultats reportés sont estimées à 2 962 727€, pour mémoire, ils étaient de 2.039.127€ au budget 2018.

### **Chapitre 040 Dotations aux amortissements**

Déjà présenté dans la section de fonctionnement, la dotation aux amortissements s'élèvera à 716 856.64€.

### **Chapitre 024 cessions**

Lors de la réalisation du marché en cours pour l'acquisition d'une BOM, la cession d'une BOM usagée a été négociée au prix de 5 000€.

### **Chapitre 10 dotations**

Les dotations sont évaluées à 185 416.36€. Elles comprennent 68 072.36€ de compensation de la TVA et 117 344€ d'excédent de fonctionnement capitalisé.

Les résultats 2018 permettent de financer les travaux d'investissement sans réaliser d'emprunt nouveau. C'est un budget ambitieux, comprenant le financement d'1/3 des nouvelles bornes de collecte.

	nouveau	total
<b>Chapitre DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>		<b>7 620 000,00</b>
<b>011 CHARGES A CARACTERE GENERAL</b>		<b>597 700,00</b>
charges courantes	173 700,00	
Carburant	350 000,00	
sacs (sacs noirs + sacs pré-collecte)	110 000,00	
Entretien véhicules Atelier SICTOM et garages	170 000,00	
Prestations de services	100 000,00	
maintenance	30 000,00	
Assurances	34 000,00	
<b>012 CHARGES DE PERSONNEL</b>		<b>3 180 000,00</b>
titulaires	1 800 000,00	
contractuels	400 000,00	
contrats Avenir		
charges patronales	620 000,00	
absences	160 000,00	
<b>022 DEPENSES IMPREVUES</b>	<b>28 137,51</b>	<b>28 137,51</b>
<b>042 DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS</b>	<b>716 856,64</b>	<b>716 856,64</b>
<b>65 CHARGES DE GESTION</b>		<b>2 677 233,33</b>
Eur	15 200,00	
Créances annuées	15 000,00	
SMD3 traitement des déchets	2 300 000,00	
SMD3 Contribution 7€/MTD	321 533,33	
Subventions	21 500,00	
<b>66 INTERETS D'EMPRUNTS</b>	<b>5 072,52</b>	<b>5 072,52</b>
<b>67 TITRES ANNULES</b>	<b>15 000,00</b>	<b>15 000,00</b>

	nouveau	total
<b>Chapitre RECETTES DE FONCTIONNEMENT</b>		<b>7 620 000,00</b>
<b>002 RESULTAT REPORTE</b>	<b>180 000,00</b>	<b>180 000,00</b>
<b>013 REMBOURSEMENT SUR REMUNERATIONS</b>	<b>81 214,60</b>	<b>81 214,60</b>
<b>042 CP SUBVENTIONS</b>	<b>32 237,40</b>	<b>32 237,40</b>
<b>70 PRODUIT DES SERVICES</b>		<b>739 000,00</b>
Ventes de matériaux	101 000,00	
Redevance spéciale	390 000,00	
Collecte des aires de repos	22 000,00	
Apponts déchèteries et composteurs	6 000,00	
remboursement charges SPIC	220 000,00	
<b>74 DOTATIONS SUBVENTIONS PARTICIP.</b>		<b>6 577 548,00</b>
Emploi Avenir		
Participation frais structure SPIC	36 000,00	
TEOM reversée aux CC	6 441 548,00	
Aides à la collecte	100 000,00	
<b>75-76-77 CESSIIONS &amp; REMBT ASSURANCES</b>	<b>10 000,00</b>	<b>10 000,00</b>

	reporté	nouveau	total
<b>DEPENSES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>1 258 538,69</b>	<b>2 611 461,31</b>	<b>3 870 000,00</b>
<b>020 DEPENSES IMPREVUES</b>		<b>80 000,00</b>	<b>80 000,00</b>
<b>040 CP SUBVENTIONS</b>		<b>32 237,40</b>	<b>32 237,40</b>
<b>16 CAPITAL D'EMPRUNTS</b>		<b>51 889,06</b>	<b>51 889,06</b>
<b>20 IMMOBILISATIONS INCORPORELLES</b>	<b>6 524,00</b>	<b>5 000,00</b>	<b>11 524,00</b>
logiciels de facturation, site internet	6 524,00	5 000,00	11 524,00
<b>21 IMMOBILISATIONS CORPORELLES</b>	<b>3 106,80</b>	<b>204 899,20</b>	<b>208 000,00</b>
2182 grosses réparations véhicules		90 000,00	90 000,00
2182 Véhicules divers		48 000,00	48 000,00
21575 Matériels divers, bacs	3 106,80	46 899,20	50 000,00
2183-2184 Matériels de bureau, téléphonie, informatique		20 000,00	20 000,00
<b>OPERATIONS</b>	<b>1 248 907,89</b>	<b>2 197 441,65</b>	<b>3 446 349,54</b>
Op 13 2 caissons 30 m3 pour nouvelles bornes	25 771,20		25 771,20
Op 13 caissons		29 000,00	29 000,00
Op 18 remorque			0,00
Op 19 Nouvelles bornes et Génie Civil	796 624,49	1 406 375,11	2 203 000,00
Op 19 1 BDM grue	325 889,24		325 889,24
Op 21 Travaux			0,00
Op 21 travaux Centre Exploitation	100 000,00	560 000,00	660 000,00
Op 23 travaux Déchèteries	312,96	49 487,04	50 000,00
Op 25 Travaux Déchèterie Montignac		152 379,10	152 379,10
<b>TOTAL DES DEPENSES D'EQUIPEMENT</b>	<b>1 258 538,69</b>	<b>2 407 934,85</b>	<b>3 666 473,54</b>

	nouveau	total
<b>RECETTES D'INVESTISSEMENT</b>		<b>3 870 000,00</b>
<b>001 RESULTAT REPORTE</b>	<b>2 562 727,00</b>	<b>2 562 727,00</b>
<b>040 DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS</b>	<b>716 856,64</b>	<b>716 856,64</b>
<b>024 CESSIIONS</b>	<b>5 000,00</b>	<b>5 000,00</b>
<b>10 DOTATIONS</b>		<b>185 416,36</b>
FCTVA	68 072,36	
Excédent Foncti comptabilisé	117 344,00	

695 433,74 lot 3 bornes aériennes : 35 696€ payé en 2018  
 1140 399,59 prévision 2eme tranche  
 1835 833,33  
 2 203 000,00

## B - Le budget du SPIC « Périgord Noir Environnement »

### B-1 La section de fonctionnement

La section de fonctionnement s'équilibrera, en dépenses et en recettes, pour un montant de 749 000.00€. En 2018, le budget prévoyait cette section à hauteur de 737 000€.

#### B-1D les dépenses de fonctionnement

##### Chapitre 011 Charges à caractère général

Les charges à caractère général sont estimées à 321 100€, pour mémoire, elles étaient de 317 500€ au budget 2018.

Globalement le budget 2018 est reconduit.

Les charges de carburant sont majorées de 6.5 centimes par litre de gas-oil avec une prévision annuelle majorée de 5 000€.

011 CHARGES A CARACTERE GENERAL		321 100,00
<i>charges courantes</i>	30 000,00	
<i>Carburant</i>	70 000,00	
<i>sacs poubelles, bacs</i>	12 000,00	
<i>Entretien véhicules Atelier SICTOM et garages</i>	21 000,00	
<i>Achat de matières premières (compostage)</i>	71 600,00	
<i>Prestations de services</i>	110 000,00	
<i>Assurances</i>	6 500,00	

##### Chapitre 012 Charges de personnel

Les charges de personnel sont maintenues à 220 000€ en raison de l'activité du SPIC.

AR PREFECTURE

024-252402284-20190202-20190212-DE  
Regu le 15/02/2019

### Chapitre 022 Dépenses imprévues

Les dépenses imprévues sont estimées à 4 397.68€, pour mémoire, elles étaient de 2 255.35€ au budget 2018.

### Chapitre 042 Dotations aux amortissements

Les dotations aux amortissements s'élèveront à hauteur de 162 152.45€, pour mémoire, elles étaient de 154 975.10€ au budget 2018.

### Chapitre 65 Charges de gestion courante

Les charges de gestion courantes (mise en non-valeur et créances éteintes) sont maintenues à 3 000€.

### Chapitre 66 Charges financières

Les charges financières (intérêts d'emprunts) seront de 2 349.87€, pour mémoire, elles étaient de 3 269.55€ au budget 2018.

### Chapitre 67 Charges exceptionnelles

Les charges exceptionnelles sont maintenues à 36 00€, pour règlement de la participation aux frais de structure.

## **B-1R les dépenses de fonctionnement**

### Chapitre 002 Résultat reporté

Le résultat reporté est estimé à 11 825€, pour mémoire, il était de 11 450.66€ au budget 2018.

### Chapitre 013 Variation de stock

La variation de stock est maintenue à 15 000€.

AR PREFECTURE

024-252402284-20190202-20190212-DE  
Regu le 15/02/2019



## Chapitre 042 Quote-part de subventions

L'amortissement des subventions est maintenu à 63 858€.

## Chapitre 70 Produits des services

Le produit des services est estimé à 653 700€. Il était de 645 200€ au budget 2018.

Les produits attendus peuvent se résumer ainsi :

<b>70 PRODUIT DES SERVICES</b>		<b>653 700,00</b>
<i>Ventes de matériaux (métaux, cartons,...) et de marchandises (bacs sacs)</i>	<b>72 000,00</b>	
<i>Compostage des boues de STEP et son transport</i>	<b>260 000,00</b>	
<i>Prestations transport et traitement de déchets</i>	<b>228 000,00</b>	
<i>Transports effectués pour le budget général</i>	<b>90 000,00</b>	
<i>Collecte du verre et traitement</i>	<b>3 700,00</b>	

## Chapitre 77 Produits exceptionnels

Ce chapitre recense essentiellement les remboursements des assurances, estimés à 4 617€.

## **B-2 La section d'investissement**

La section de d'investissement s'équilibrerait, en dépenses et en recettes, pour un montant de 352 000€. En 2018, le budget prévoyait cette section à hauteur de 308 657.39€.

### **B-2D les dépenses d'investissement**

#### Chapitre 002 Dépenses imprévues

Les dépenses imprévues sont estimées à 10 000€, pour mémoire, elles étaient de 20 000€ au budget 2018.



### Chapitre 040 Quote-part de subventions

Déjà présenté dans la section de fonctionnement, la quote-part de subvention s'élève à 63 858€.

### Chapitre 16 Capital d'emprunts

Les charges d'emprunts seront de 23 758.73€, pour mémoire, elles étaient de 22 860.32€ au budget 2018.

Sans nouveau prêt, l'extinction totale de la dette sera effective en 2021.

### Chapitre 21 Immobilisations corporelles

Les immobilisations sont prévues à hauteur de 254 383.27€, pour mémoire, elles étaient de 193 789.77€ au budget 2018. Elles comprennent notamment l'acquisition de caissons, le changement de la chargeuse ainsi que quelques travaux nécessaires à la plateforme de compostage.

21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	0,00	254 383,27	254 383,27
	<i>bacs, bornes, caissons</i>		<i>32 383,27</i>	<i>32 383,27</i>
	<i>véhicules</i>		<i>150 000,00</i>	<i>150 000,00</i>
	<i>constructions</i>		<i>72 000,00</i>	<i>72 000,00</i>

## **B-2R les recettes d'investissement**

### Chapitre 001 Résultat reporté

Le résultat reporté est estimé à 189 847.55€, pour mémoire, il était de 149 192.29€ au budget 2018.

### Chapitre 040 Dotations aux amortissements

Déjà présentées en dépenses de fonctionnement, les amortissements des immobilisations s'élèveront à hauteur de 162 152.45€, pour mémoire, ils étaient de 154 975.10€ au budget 2018.

Nous pouvons prévoir, pour le SPIC, un budget ajusté en fonctionnement, permettant de réaliser les investissements nécessaires à l'activité et au

maintien de l'outil de travail. Ce budget reste prometteur puisque en maintenant les prix, les charges d'emprunts diminuent constamment, pour disparaître dès 2022 si aucun emprunt nouveau n'est réalisé.

SPIC Budget 2019		nouveau	total
<b>DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>		<b>749 000,00</b>	
<b>011 CHARGES A CARACTERE GENERAL</b>			<b>321 100,00</b>
<i>charges courantes</i>	30 000,00		
<i>Carburant</i>	70 000,00		
<i>sacs poubelles, bacs</i>	12 000,00		
<i>Entretien véhicules Atelier SICTOM et garages</i>	21 000,00		
<i>Achat de matières premières (compostage)</i>	71 600,00		
<i>Prestations de services</i>	110 000,00		
<i>Assurances</i>	6 500,00		
<b>012 CHARGES DE PERSONNEL</b>			<b>220 000,00</b>
<i>Remboursement au BG</i>	220 000,00		
<b>022 DEPENSES IMPREVUES</b>	4 397,68		<b>4 397,68</b>
<b>042 DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS</b>	162 152,45		<b>162 152,45</b>
<b>65 CHARGES DE GESTION</b>			<b>3 000,00</b>
<i>Non valeur et Créances éteintes</i>	3 000,00		
<b>66 INTERETS D'EMPRUNTS</b>	2 349,87		<b>2 349,87</b>
<b>67 PARTICIPATION AUX FRAIS DE STRUCTURE</b>	36 000,00		<b>36 000,00</b>

		nouveau	total
<b>RECETTES DE FONCTIONNEMENT</b>		<b>749 000,00</b>	
<b>002 RESULTAT REPORTE</b>		11 825,00	<b>11 825,00</b>
<b>013 VARIATION DE STOCK</b>		15 000,00	<b>15 000,00</b>
<b>042 QP SUBVENTIONS</b>		63 858,00	<b>63 858,00</b>
<b>70 PRODUIT DES SERVICES</b>			<b>652 703,00</b>
<i>Ventes de matériaux (métaux, cartons,...) et de marchandises (bacs sacs)</i>	72 000,00		
<i>Compostage des boues de STEP et son transport</i>	260 000,00		
<i>Prestations transport et traitement de déchets</i>	228 000,00		
<i>Transports effectués pour le budget général</i>	90 000,00		
<i>Collecte du verre et traitement</i>	3 700,00		
<b>77 REMBOURSEMENT DES ASSURANCES</b>		4 617,00	<b>4 617,00</b>

		nouveau	total
<b>DEPENSES D'INVESTISSEMENT</b>		<b>352 000,00</b>	<b>352 000,00</b>
<b>020 DEPENSES IMPREVUES</b>		10 000,00	<b>10 000,00</b>
<b>040 QP SUBVENTIONS</b>		63 858,00	<b>63 858,00</b>
<b>16 CAPITAL D'EMPRUNTS</b>		23 758,73	<b>23 758,73</b>
<b>21 IMMOBILISATIONS CORPORELLES</b>		254 383,27	<b>254 383,27</b>
<i>bacs, bornes, caissons</i>	32 383,27		<b>32 383,27</b>
<i>véhicules</i>	150 000,00		<b>150 000,00</b>
<i>constructions</i>	72 000,00		<b>72 000,00</b>

		total
<b>RECETTES D'INVESTISSEMENT</b>		<b>352 000,00</b>
<b>001 RESULTAT REPORTE</b>		189 847,55
<b>040 DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS</b>		162 152,45
<b>10 EXCEDENT DE FONCT CAPITALISE</b>		

Présenté en Comité Syndical le 02 février 2019.

Marcillac, le 02 février 2019

Le Président



ORIENTATIONS BUDGETAIRES (comité syndical du 02 février 2019)  
AR PREFECTURE

024-252402284-20190202-20190212-DE  
Regu le 15/02/2019